

République française COTE D'OR <b>Commune de CRÉANCEY</b> 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	<b>D2018-22</b>
---	---	-----------------

## SEANCE DU 14 juin 2018

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			Le 14 juin 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire  <b>Etaient présents:</b> CHAPOTOT Jocelyn, <del>GIRARD François</del> , LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, <del>CORNESSE Jean Pierre</del> , DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, <del>MAURICE Roseline</del> , MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, <del>PAJOT Marc</del> .  <b>Procuration :</b> <b>Absents :</b> PAJOT Marc, GIRARD François, MAURICE Roseline, CORNESSE Jean-Pierre Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. <b>Secrétaire:</b> MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11	

**Date de la convocation**  
 07/06/2018  
**Date d'affichage**  
 15/06/2018

### OBJET : LOCATION SALLE COMMUNALE LE 10 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons une demande de location de la salle communale pour un repas le samedi 10 novembre 2018 à midi.

La salle doit être rendue dimanche matin avant 10h00 afin de pouvoir mettre en place le vin d'honneur pour la cérémonie du 11 novembre.

Le tarif de location de la salle pour le weekend est de 270.00 €. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de louer la salle le samedi 10 novembre à un tarif exceptionnellement inférieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE de louer la salle communale samedi 10 novembre 2018 au tarif de 135 € à titre exceptionnel en raison de la journée commémorative.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT